

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1648

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Travailleurs auxiliaires

Des emplois à mille francs peuvent éviter la marginalisation et contribuer à la prise en charge des personnes âgées ou handicapées.

L'assurance invalidité (AI) veut réduire de 20% les nouvelles rentes. Mais ces refus n'ont pas vertu de guérisseurs. Beaucoup de déboutés se retrouveront à l'assistance sociale. Et ceux pour lesquels un droit à la rente aura été ouvert, à quel travail partiel pourront-ils se consacrer? Le besoin de travaux d'occupation ou d'insertion n'est certes pas nouveau. Les offices de l'AI et l'assurance chômage ont déjà exploré les potentialités des ateliers protégés et des incitations à une formation. Et pourtant la nécessité d'ouvrir de nouveaux chantiers s'impose si l'on refuse qu'une frange toujours plus importante de la population soit marginalisée. *Le Temps*, dans une excellente enquête, a présenté le projet de Monika Stocker, municipale de Zurich, d'encourager la création de postes de travail à mille francs par mois. Refus catégorique des syndicats d'entrer en matière: il ne saurait y avoir de salaires en dessous du minimum vital, même si l'assistance sociale complète la rétribution. Ni sous-enchère, ni travailleurs subventionnés!

Le sujet mérite pourtant plus d'ouverture; il dépasse les lois ordinaires de ce qu'on appelle le marché du travail; il s'agit d'un phénomène social, nouveau par son ampleur.

A quelles conditions?

Pour éviter toute confusion, appelons auxiliaire ce travail particulier. Mais ces emplois d'auxiliaires ne sont pas des créations de caractère charitable. Ils se développent en raison de l'évolution même de notre société. Deux fac-

teurs à souligner. Premièrement, la rationalisation poussée qui a supprimé des emplois de faible qualification, de petites mains en quelque sorte. Mais comme ces tâches subsistent, elles sont accomplies au coup par coup par un personnel qualifié. Second facteur, le vieillissement de la population et la meilleure prise en compte des besoins des handicapés génèrent des demandes de services multiples. Par exemple, une compagnie de transport peut engager un auxiliaire pour faciliter l'accès, sur demande, à des véhicules publics non encore adaptés aux chaises roulantes. L'élaboration de la liste la plus complète possible de ces emplois auxiliaires est la première des tâches. Cet inventaire est loin d'être achevé. Une impulsion politique claire serait souhaitable.

Mais la responsabilité de l'autorité dépasse la stimulation des offres d'emploi. Elle doit s'assurer que l'évaluation des besoins est correcte, qu'il n'y a pas d'abus, que le droit du travail est respecté, que les assurances sociales sont payées. Et surtout qu'un accompagnement, un suivi, du travailleur auxiliaire est garanti.

Si l'on distingue les travaux d'occupation et les travaux de réinsertion, ces derniers doivent être limités dans le temps, faire l'objet d'une évaluation, et si possible d'une très brève formation en cours d'emploi, comme la Croix-Rouge l'organise pour des travailleurs auxiliaires s'occupant de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap. Ni exploitation, ni alibi, les travaux auxiliaires sont une vraie tâche sociale à développer, et surtout à encadrer.

ag

Sommaire

Les hésitations des socialistes français sur l'Europe.
page 2
Les affaires étrangères dans la confusion.
page 3
Le livre de Sommaruga et Strahm commenté par DP.
Troisième volet consacré à la réalisation du programme.
pages 4 et 5
Forum: une rente minimale pour les plus démunis.
page 6
Les ratés des classements sur les inégalités sexuelles.
page 7
Feuilleton d'Anne Rivier.
page 8

Armée

Les programmes d'armement se suivent dépourvus de vision à long terme. Cependant, l'aide en cas de catastrophe ou la protection civile semblent les seules voies d'avenir.

Édito page 3